



**Séance du Conseil Municipal du 25/09/2025**  
**Délibération n° DLvil\_2025 09 UE 116\_**  
**Approbation modification n°2 du Règlement Local de Publicité**  
Convocation : 16/09/2025  
Affichée le : 16/09/2025  
Conseillers municipaux en exercice : 29  
Absents : 11  
Votants : 26 dont 18 Présents et 8 Procurations  
Pour 26 - Contre 0 - Abstention 0  
Page 1 sur 3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du Conseil Municipal du 25 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq jeudi 25 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PORTET-SUR-GARONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des délibérations, sous la Présidence de Monsieur Thierry SUAUD, Maire en exercice,

**Présent(e)s**

Madame Laetitia BASTIEN, Madame Marie-Line BENITO, Monsieur Jean-Luc BRIS, Madame Nicole CESSES, Madame Maïalen CONTIS, Monsieur Philippe DEDIEU, Madame Sylviane LACAMPAGNE, Madame Mona LARDÉ, Madame Christine MERMILLIOT, Madame Béatrice MERCIER, Monsieur Gérard MONTARIOL, Madame Nathalie PAULY, Madame Carole RODRIGUES, Madame Anaïs RODRIGUEZ, Monsieur Sadok SENOSSI, Madame Angélique STAUDER, Monsieur Thierry VERGNE

**Excusé(e)s ayant donné procuration**

Monsieur Yves BONAMICH procuration à Madame Anaïs RODRIGUEZ  
Monsieur Bernard BOURJADE procuration à Monsieur Jean-Luc BRIS  
Monsieur Guy BOUZI Procuration à Monsieur Gérard MONTARIOL  
Monsieur Jack DERY ROUSSEAU procuration à Madame Nathalie PAULY  
Monsieur Guesmia DOMECHE procuration à Madame Sylviane LACAMPAGNE  
Madame Maripa GUTIERREZ procuration à Madame Marie-Line BENITO  
Monsieur Dominique NITOUMBI procuration à Monsieur Sadok SENOSSI,  
Madame Julie SOULA procuration à Madame Angélique STAUDER

**Excusé(e)s sans procuration**

Monsieur Jérôme BORDES, Monsieur Guillaume LAHELLEC Madame MOKHTARI Sabrina,

**Secrétaire de séance**

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe DEDIEU a été désigné secrétaire de séance.

---

**DELIBERATION DLvil 2025 09 UE 116**

**Approbation modification n°2 du Règlement Local de Publicité**

**AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET DEVELOPPEMENT DE LA CITE, MOBILITE**

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Luc BRIS

**EXPOSE :**

Monsieur le Maire rappelle que, par arrêté municipal n°2024/10/237/UE en date du 7 octobre 2024, il a été décidé le lancement de la 2<sup>ème</sup> procédure de modification du Règlement Local de Publicité de la

Commune de Portet sur Garonne, conformément aux articles L153-36 et suivants du code de l'urbanisme.

Il rappelle les objets principaux de la 2<sup>ème</sup> modification du PLU :

- La mise en adéquation du règlement local avec la Loi Climat et Résilience (prise en compte de la réglementation actualisée en matière d'affichage publicitaire lumineux en vitrine) ;
- L'adaptation de règles édictées dans le RLP et la correction d'erreurs matérielles ;
- Une mise à jour des documents annexés au RLP ;

Le projet de modification du RLP a été notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) avant l'enquête publique, soit le 3 avril 2025, conformément aux dispositions des articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

Une enquête publique s'est déroulée pendant 16 jours consécutifs, à savoir du lundi 19 mai 2025 à 14h00 au mardi 3 juin 2025 à 12h00 inclus, afin de recueillir les observations du public sur le projet, conformément à l'arrêté municipal n°2025/04/088/UE du 30 avril 2025.

Le Tribunal Administratif de Toulouse a désigné M. LOPEZ Christian en qualité de Commissaire Enquêteur, par décision n°E2500060/31 en date du 10 avril 2025.

Le dossier d'enquête publique a été constitué des pièces suivantes :

- Notice explicative du projet de modification du RLP (note de présentation) ;
- Pièces réglementaires du RLP modifié et du lexique modifié ;
- Annexes ;
- Avis donnés par les Personnes Publiques Associées (PPA) ;

Le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions en date du 24 juin 2025 et émis un avis favorable assorti de deux réserves.

Par un courrier en date du 17 juillet 2025, le Tribunal Administratif de Toulouse a invité le commissaire enquêteur à compléter la motivation de ses conclusions, ce qui a été fait en date du 24 juillet 2025.

L'ensemble de ces documents (rapport et conclusions initiales en date du 24 juin, compléments aux conclusions en date du 24 juillet) sont consultables en Mairie et sur le site internet de la Mairie de Portet-sur-Garonne.

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet de 2<sup>ème</sup> modification du RLP de Portet sur Garonne assorti des deux réserves suivantes :

- Réserve 1 : « Elle concerne l'article 1.3.3 du projet de RLP modifié. Je demande à ce que soit insérée dans le texte de cet article la référence à l'article R581-47 du code de l'environnement ».
- Réserve 2 : « Elle concerne l'article 1.7 du projet de RLP modifié. Je demande à ce que soit insérée dans le texte de cet article la référence à l'article L581-14-4 du code de l'environnement, qui permet à une collectivité de réglementer l'affichage publicitaire lumineux en vitrine dans son RLP ».

Le projet de modification n°2 du RLP a fait l'objet de modifications prenant en compte les réserves du commissaire enquêteur et permettant de les lever.

Le projet de modification n°2 du RLP, tel qu'il est présenté au conseil municipal est donc prêt à être adopté, conformément à l'article L 153-43 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité,

---

**DECIDE :**

**De répondre favorablement aux réserves émises par le Commissaire Enquêteur :**

\* en insérant dans l'article 1.3.3 du projet de RLP modifié la référence à l'article R581-47 du code de l'environnement.

\* en insérant dans l'article 1.7 du projet de RLP modifié la référence à l'article L581-14-4 du code de l'environnement.

**D'approuver** les modifications apportées au projet de 2<sup>ème</sup> modification du RLP à la suite de l'avis du Commissaire Enquêteur.

**D'approuver** la modification n°2 du RLP telle qu'elle est annexée à la présente.

**D'indiquer** que le dossier du RLP approuvé sera tenu à la disposition du public au service urbanisme & environnement de la Mairie de Portet-sur-Garonne aux heures d'ouverture au public de ce service.

**D'indiquer** que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie, insertion dans un journal, publication sur le site internet de la mairie, inscription au recueil des actes administratifs).

**D'autoriser** M. le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**D'informer** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Fait et délibéré en Mairie de Portet-sur-Garonne, les jours, mois, et an susdits.  
Pour extrait conforme

Philippe DEDIEU

Secrétaire de séance

Thierry SUAUD

Maire de Portet-sur-Garonne



Le Maire,

Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 29.09.2025

Et publiée le 30.09.2025